



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
3 décembre 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
17 DEC. 2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 16 DEC. 2024 et publication du 16 DEC. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Didier DUPIN donne pouvoir à Marcel DUMAS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Christian LAREURE
Patrick PORNET donne pouvoir à Patrick DUCROS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire de séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2024-058 : Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2025

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2025.

En effet, pour information, le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de cette enveloppe est de 7 000 euros, uniquement pour des projets de travaux (les achats de matériels divers ne sont plus éligibles).

La commune souhaite obtenir la totalité de cette somme suite à des investissements éligibles à cette enveloppe à hauteur de 30 %, selon le financement suivant :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20241209-2024-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024
Publication : 16/12/2024

INVESTISSEMENT	COUT HT	COUT TTC	PRISE EN CHARGE ENVELOPPE DE SOLIDARITE (30 % du montant HT)
Revêtement du sol salle du restaurant scolaire	6 052.23 €	6 657.45 €	1 815.67 €
Stores extérieurs salle du restaurant scolaire	2 504.99 €	3 005.99 €	751.50 €
Stores école publique	586.21 €	703.46 €	175.86 €
Panneau de basket préau	1 198.00€	1 437.60 €	359.40 €
4 Panneaux de basket pour city stade	900 .00 €	1 080.00 €	270.00 €
Menuiseries intérieures maison à pans de bois	27 210.03 €	32.652.04 €	8 163.01 €
TOTAL	38 451.46 € €	45 536.54 €	11 062.04 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir l'enveloppe de solidarité pour l'année 2025.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Fabienne STALARS